

DECISION
N°.....27.....du26 JAN 2026.....

**Relative à l'organisation du concours de recrutement d'un (01) Agent de Maîtrise
 Chargé de Suivi des Travaux Hydrauliques au sein de l'Agence Régionale
 d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès**

Le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès,

- Vu le Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions, notamment ses articles 128 à 144 portant création des Agences Régionales d'Exécution des projets auprès des Régions ;
- Vu le Dahir n° 1-58-060 du 7 hija 1377 (25 juin 1958) réprimant les fraudes dans les examens et concours publics (B.O n°2388 du 1er août 1958) ;
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24-12-cab du 22 Octobre 2012 sur les modalités de recrutement au sein des établissements et entreprises publics ;
- Vu le statut du personnel de l'AREP de la région Fès-Meknès dûment approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 14 Mars 2025 ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP-FM au titre de l'année budgétaire 2025 telle modifiée ;
- Pour les nécessités du service.

DECIDE :



Article 1 :

Il est organisé par l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès (AREP-FM) un **concours de recrutement d'un (01) Agent de Maîtrise Chargé de Suivi des Travaux Hydrauliques**.

Les missions principales et les domaines de compétences requises pour lesdits postes sont fixés dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 2 :

Ce concours est ouvert aux candidates et candidats de nationalité marocaine âgés de 18 ans au moins à 40 ans au plus, intéressé-e-s par le poste précité, et remplissant obligatoirement les conditions suivantes :

Poste	Diplôme et Certification	Expérience professionnelle justifiée
Un (01) Agent de Maîtrise Chargé de Suivi des Travaux hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Diplôme type bac+2 (DTS, BTS, DUT...) ; ❖ Spécialité : hydraulique, eau potable et assainissement, génie civil, génie rural ou toute spécialité connexe. 	Justifier d'une expérience professionnelle en relation avec le poste d'au moins deux (02) ans après l'obtention du diplôme demandé.

Article 3 :

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

1. Demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Fès - Meknès ;
2. Copie de la CNIE ;
3. Copie du diplôme demandé ;
4. Copie de l'arrêté d'équivalence dans le cas d'un diplôme étranger ou privé ;
5. Copie des attestations de travail ou des documents justifiant l'expérience exigée ;
6. Curriculum vitae portant la photo, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du candidat ;

Article 4 :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés obligatoirement par mail à l'adresse suivante : DRHAJ@arepfm.ma, en un seul dossier PDF en mentionnant la référence AAC/AEP/2026 dans l'objet de l'e-mail ;

16 FEV 2026

Et ce, avant le

Tout dossier incomplet, parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil demandé sera automatiquement écarté.

Article 5 :

Une commission désignée par décision de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès, sera chargée de l'examen des dossiers de candidature et délibérer sur les résultats des examens écrit et oral cités ci-dessus.

Article 6 :

La liste des candidats présélectionnés pour les examens écrit et oral ainsi que la date et le lieu de déroulement seront affichés via le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma.

Article 7 :

La liste des candidats admis définitivement sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sera affichée dans les locaux de l'agence.

